

Union Régionale
Centre-Val de Loire
de la CGT



NUMÉRO 34



Acteurs de la Vie

Acteurs des Luttres



DANS CE NUMÉRO:

Page 2 : ORDRE DU JOUR Plénière du 7 novembre 2022

Pages 2 à 3 : Décision modificative Budgétaire n°2 de 2022 et Rapport d'Orientation...

Pages 3 à 4 : SRDEII 2022-2023 « Ambition 2030 »

Pages 4 à 5 : Mise à jour des indicateurs de conjoncture « santé » et « emploi » ...

Pages 5 à 6 : Pacte régional 2022 - 2028 pour les jeunes de notre région

Pages 6 à 7 : Acte III de la territorialisation refonder la relation aux territoires...

Pages 7 à 8 : Vie associative (saisine régionale)

*Séances plénières du
7 novembre 2022*

ORDRE DU JOUR Plénière du 7 novembre 2022

Lundi 7 novembre 2022				
Dossiers	Représentant du Conseil Régional	Rapporteur (e) du CESER	Intervenant (e) de la CGT	Vote de la CGT
Décision modificative Budgétaire n°2 de 2022 et Rapport d'Orientation budgétaires 2023	Marc GRICOURT, vice président Finances et Personnel	Alain ROBERT	Bernard VINSOT	Absten-tion
SRDEII 2022-2023 « Ambition 2030	Harold HUWART, Vice président Économie, Tourisme et Europe	Jean-Louis RENIER	Nicolas LEPAIN	Contre
Mise à jour des indicateurs de conjoncture « santé » et « emploi » + thématique « énergies » - Débat d'actualité		<i>Intervention de 2 min par orateurs</i>	Laurent BENETEAU	
Pacte régional 2022 - 2028 pour les jeunes de notre région	Carole CANETTE, Vice présidente Lycées, Education, Jeunesse, Vie Lycéenne	Laure DAVIOT BEN MUSTAPHA et Gwenaël BROUDIC	Laurent BENETEAU	Absten-tion
Acte III de la territorialisation (refonder la relation aux territoires/tiers-lieux/contrat régional de solidarité territoriale - CRST	Dominique ROULLET, Vice président développement des territoires et contractualisations	Pierre ALLORANT	Nicolas LEPAIN	Contre
Vie associative (saisine régionale)		Carole BARREAU et Alicia MAINFERME	Bernard VINSOT	Contre

DÉCISION BUDGÉTAIRE MODIFICATIVE II INTERVENTION DE BERNARD VINSOT AU NOM DU GROUPE CGT

Monsieur le Premier Vice-président chargé des Finances,
Monsieur le Président du CESER,
Monsieur le Rapporteur,
Mesdames et Messieurs les Conseillers et les Conseillers.

Nous ferons quelques remarques sur cette DM2.

Nous notons l'ajustement de 32,1 millions d'euros en fonctionnement en raison du renchérissement de l'énergie, la diminution

de 36,4 millions d'euros en investissement en raison de retards dans les transports et les lycées, de 16,66 millions d'euros en AP et de 110 millions d'euros en AE notamment pour la formation professionnelle. Il serait éclairant de comparer les efforts de formation professionnelle des entreprises par rapports aux fonds publics injectés par la Région et l'État.

Concernant les mesures pour l'environnement, la rénovation éner-

gétique des bâtiments publics et des particuliers les plus vulnérables devrait être favorisée. Une fois de plus l'État se désengage et fait supporter le coût des zones NATURA 2000 sur les régions sans que les moyens soient assurés.

Concernant les transports, la CGT considère que c'est à l'État et à lui seul d'assurer le surcoût énergétique de la SNCF car c'est lui seul qui a validé les privatisations du

service public de l'énergie et les alignements des tarifs voulus par la Commission européenne.

Il en est de même dans les lycées où l'augmentation prévue de 40 % pourrait obérer des dépenses éducatives et sociales indispensables.

Sur la dette, il est nécessaire d'analyser la volumétrie de l'emprunt, ses conséquences en matière de valeur ajoutée et la charge des intérêts.

Malgré la remontée des taux que nous avons condamnée dans notre

intervention sur les orientations budgétaires, rien ne justifie aujourd'hui l'augmentation des taux des prêteurs. Nous avons toujours privilégié des instruments publics à conditions qu'ils sortent de la logique libérale et des marchés financiers pour servir l'intérêt général.

ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2023

INTERVENTION DE BERNARD VINSOT AU NOM DU GROUPE CGT

*Monsieur le Premier Vice-président chargé des Finances,
Monsieur le Président du CESER,
Monsieur le Rapporteur,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et les Conseillers.*

Comme l'évoque le rapport du Président, notre région, et ses habitants, subissent une nouvelle crise marquée par les affres de la guerre aux portes de l'Europe et par une spéculation financière qui s'est déchainée dès l'invasion de l'Ukraine et qui a généré une forte augmentation des prix de l'énergie et des matières premières.

Comme depuis sa création il y a 127 ans, la CGT ne cesse de revendiquer la paix et la fin des souffrances des peuples innocents comme elle ne cesse de dénoncer les spéculateurs du capitalisme mondialisé qui cherchent tous les alibis pour augmenter leurs plus-values de profit.

Au moment où la Région traite des questions budgétaires, comment ne pas exiger, au nom des solidarités et du progrès humain, de la défense de l'environnement, la taxation du capital et des super profits ? Au moment du passage en force de la loi de Finances 2023 et du financement de la Sécurité Sociale, plus que jamais il est nécessaire d'évaluer les choix politiques qui ont exonéré le capital et les entreprises et qui ont fait peser sur les particuliers à tra-

vers des taxes injustes dont la TVA et la TICPE, plus de 60 % des recettes de l'État.

Il est aussi urgent d'évaluer la privatisation des services publics de l'énergie et ses conséquences sur les prix.

Nous n'avons jamais soutenu, dans cet hémicycle, le transfert de TVA dit dynamique car les mécanismes de l'État pèsent à la fois sur les finances de la Région comme le montre le rapport et sur les particuliers à travers l'augmentation des prix.

Ces orientations budgétaires se situent dans un contexte de stagflation : forte augmentation des prix, faible ou absence de croissance et montée des taux d'intérêt.



Nous ne pouvons cautionner, comme le montre le rapport, le choix de la BCE de limiter la hausse des prix en jouant sur le niveau des taux d'intérêt quitte à affaiblir le soutien à l'économie réelle et faire remonter le chô-

mage de masse. Les banques centrales ont d'autres outils :

Cela s'appelle la politique monétaire sélective : on soutient, par des taux bas voire négatifs l'économie réelle, l'emploi, les grands investissements pour les services publics, notamment la santé, l'environnement, les infrastructures et on pénalise les marchés de capitaux et la spéculation. Même si on pense tout le mal de l'indépendance de la BCE, celle-ci n'est pas sourde aux grandes exigences des peuples souverains et ces sujets doivent être portés partout où les intérêts des peuples sont en jeu.

Au moment de la remontée des taux d'intérêt, nous ne pouvons que regretter de n'avoir pas été entendu, par la Région, sur des choix ambitieux d'investissement et donc d'endettement au profit des générations futures dans le domaine de l'enseignement, de la santé, de la recherche et des infrastructures.

Concernant la dette, nous sommes en désaccord avec l'avis y compris sur les conclusions : la dette n'est pas un excès de dépenses mais un manque de recettes. Il serait très grave pour l'avenir de la Région et sa jeunesse de renoncer à investir dans des actifs (des hôpitaux, des lycées, des universités, des infrastructures pour le rail...) dont les

actuelles et futures générations vont profiter !

De même, sur les besoins de financement et de trésorerie de la Région, nous avons toujours été réservés sur les offres de marché y compris à travers les NEU CP. Nous avons toujours pensé que c'est aux outils de financements publics de soutenir de façon privilégiée les besoins financiers y compris de trésorerie des collectivités locales et territoriales. Face aux désordres des marchés, la question se pose de la création, à nouveau, d'une institution financière publique spécialisée dans les financements des collectivités publiques.

Sur les cinq priorités de notre Région :

- ◆ La priorité à l'insertion et la lutte contre la précarité : La gratuité des manuels, des transports scolaires doivent être maintenus comme la dotation en ordinateurs pour les jeunes comme l'encouragement au sport et à la culture. Une nouvelle fois, face à la montée de la pauvreté en Région, en France comme en Europe comme le montre les rapports récents dont le sondage IPSOS – Secours

Populaire, la Région doit dégager des budgets sociaux pour endiguer la précarité et la pauvreté et favoriser le progrès social.

- ◆ Un nouveau modèle économique : la région doit multiplier ses efforts pour que les institutions financières soutiennent l'investissement et l'emploi plutôt que les spéculateurs. Nous ne cessons jamais de plaider pour la création de fonds régionaux pour l'emploi utilisant la garantie et l'effet de levier.
- ◆ *Lorsque la Région Centre et l'État sont actionnaires d'une entreprise la CGT pense que le Président de Région doit siéger au Conseil d'administration pour veiller à l'efficacité stratégique de l'apport en fonds publics comme dans l'entreprise comme dans l'entreprise Alvanca Wheels avec une participation publique à hauteur de plus de 28 % alors que la direction prévoit 2 semaines de chômage partiel en fin d'année.*
- ◆ La priorité à la transition écologique et énergétique et aux mobilités actives, décarbonées dans les territoires : l'augmentation des énergies fossiles plaident

pour que la Région entende les fortes demandes des citoyennes et des citoyens pour de meilleurs cadencements, de meilleurs horaires pour les transports collectifs notamment par rail. La réouverture de gare va aussi en ce sens. La billetterie est aussi un symbole fort et il est urgent de proposer un même tarif pour le TER et le car et non un prix trois fois plus cher comme pour la ligne Tours – Loches.

- ◆ L'accès aux soins pour toutes et tous : la CGT ne peut que se réjouir d'avoir été entendue pour la création d'une nouvelle faculté et médecine et d'un nouveau CHRU. Cependant, la situation du service public de santé a continué à se dégrader à et au-delà de mesures prises par la Région, il est vital de peser sur le plan régional santé pour que soient affectés en urgence, en Région, les moyens humains et matériels pour nos hôpitaux publics.

La CGT émet de nombreuses divergences sur cet avis : l'analyse de la crise actuelle et les solutions pour sortir de cette crise par des politiques publiques nationales et régionales.

SRDEII 2022-2023 « Ambition 2030 » Intervention de Nicolas LEPAIN au nom du groupe CGT

Monsieur le Président du CESER, Monsieur le Vice-président du Conseil Régional, le Rapporteur, Mesdames et Messieurs les Conseillers-ères

En préambule, la CGT rappelle son programme intitulé « Pour Vivre et Travailler en Région

Centre-Val de Loire », dont le but est de promouvoir et de développer les atouts de proximité en conjuguant réponse aux besoins des populations, tant au niveau local que national et international, cela dans le but de garantir l'avenir.

Le contexte récent a prouvé la nécessité d'une cohérence des schémas de développement économique afin d'éviter la sur-spécialisation qui nous a handicapé lors de la récente pandémie et nous handicape encore aujourd'hui, en témoigne les actuelles

pénuries de certaines denrées. L'avis évoque « la nécessité d'accroître les compétences des salariés et des chefs d'entreprises ». La CGT rappelle que dans un monde rythmé par l'obsédante course aux profits du capital, et rien d'autre, la tâche ne sera pas aisée. Sortir de cette logique est vitale, prendre le temps nécessaire à la formation tout au long de la carrière, avec reconnaissance des qualifications obtenues, est possible, pour peu qu'on le veuille vraiment. Car quoi, les salariés ne sont ni fainéants, ni crétiens, chaque salarié voit et vit l'évolution des technologies, mais combien bénéficie de formations adéquates pour ne pas subir ce monde en mouvement et être mis au banc de la société à la moindre occasion ?

La question des mobilités inter-

vient, à juste titre, dans ce schéma de développement et l'avis s'en fait l'écho via la question des mobilités et de l'approvisionnement en énergie pour les transports individuels comme professionnels. Hors, la CGT réitère ses projets de relocalisation d'activités comme le textile, l'ameublement, les matériels de construction ou encore le recyclage des déchets afin de réutilisation.

Cette action diminuera les mobilités en rapprochant les productions des usagers. En donnant des perspectives d'emploi et d'avenir nous rendrons nos territoires attractifs, combattant par là même le chômage et la désertification territoriale.

Face à cela, les précédents schémas ont fait la part belle au développement tout azimut de plate-

formes logistiques sans vrai but et de zones d'activités défiscalisées à faibles salaires bloquant le développement local d'activités répondant aux besoins, participant à la désertification territoriale et obérant les finances des collectivités et des territoires.

Un élément de ce dossier préoccupe la CGT, le financement de projets. Si la Région peut se porter garante, c'est en revanche le rôle des banques de prêter cet argent, dans ce dossier la CGT trouve qu'elles ne jouent pas leur rôle.

Tous les schémas de développement du monde, quel qu'ils soient, ne seront pertinents que si, en plus d'être utiles, ils répondent à l'intérêt général et non seulement aux intérêts en particulier.

La CGT votera contre cet avis.

Mise à jour des indicateurs de conjoncture « santé » et « emploi » + thématique « énergies » - Débat d'actualité

Intervention de Laurent BENETEAU au nom du groupe CGT

Monsieur le Président du CESER,
Madame Le Rapporteur,
Mesdames et Messieurs les Conseillers-ères.

La CGT souhaite apporter quelques précisions sur les 2 indicateurs présentés. Concernant le taux de chômage et le taux d'emploi, le constat d'une tendance favorable pour l'un et l'autre ne veut pour autant pas dire que la situation des personnes s'améliore.

La réforme de l'assurance chômage de 2019 a abouti à une baisse de 17 % en moyenne des indemnités, seul 38 % des chômeurs sont indemnisés et plus de

la moitié des allocations sont inférieures au seuil de pauvreté.

Le projet de réforme lancé par le gouvernement consiste à introduire une modulation des droits à indemnisation en fonction de la conjoncture économique qui diffère selon les secteurs d'activités.

Pour la CGT, toutes ces réformes tendent à appauvrir les demandeurs d'emploi et à les contraindre, mais aussi les salarié-es qui seraient dans l'inquiétude de la perte de leur emploi, à changer de secteurs pour aller vers les secteurs « en tension » qui se caractérisent souvent par de mauvaises conditions de travail, un fort turnover et de faibles rémunérations.

Quant à la qualité des emplois, on constate que là encore ce n'est que précarité salariale et conditions de travail dégradées. En effet, la croissance de l'emploi en CVL est portée majoritairement par le secteur tertiaire marchand, qui couvre des activités peu attractives considérées en tension, alors qui représente la moitié des emplois salariés de la région (voir INSEE TdB Conjoncture 28-10-2022).

Par ailleurs, le rapport « activité agence du service civique 2021 » montre que la Région CVL est la 2ème du classement du nombre d'actions financées par les régions dans le cadre des missions Service Civique.

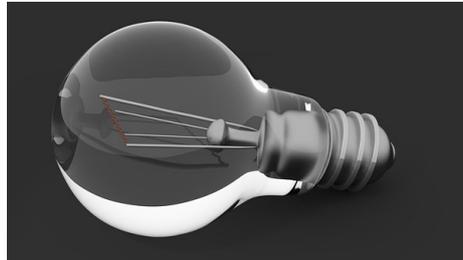
Concernant la santé, la situation de la région est encore dégradée

et pour la CGT, il faudra quelques années avant d'avoir le nombre suffisant de médecins opérationnels mais il faut aussi que la politique santé permette aux professionnels du moment d'exercer leur métier avec la logique qui prévaut à leur déontologie et non avec la logique comptable et financière.

Quant aux recrutements pour abonder les maisons de santé, la CGT souhaite avoir une lisibilité sur l'implantation et la capacité de remplir leur mission.

Pour ce qui est des sujets d'actualité pointés dans la communication du Conseil Régional, notamment celui de l'énergie, il est urgent de « grandir » et de ne plus se cacher derrière le « contexte géopolitique accentuant la tension importante sur les approvisionnements et particulièrement ceux en énergie ».

Il ne faut pas être dupe, la guerre en Ukraine ne justifie pas la spoliation et la spéculation sur l'énergie par le grand capital. Par le lancement de l'étatisation de l'entreprise EDF-SA, le gouvernement ne résout pas la problématique de l'énergie actuelle avec la « non maîtrise » des prix.



La région CVL doit avoir le courage politique de demander à l'état de sortir, sans délai, d'une gestion de l'énergie gérée, depuis 2011, par un marché spéculatif et incontrôlable (loi NOME 2010).

Pour répondre aux besoins présents et futurs, des habitant-es,

collectivités, entreprises..., et pour engager une transition qui assure aux générations futures les ressources dont elles auront besoin, il est nécessaire de remettre une véritable politique énergétique vertueuse et respectueuse.

Une **renationalisation du secteur énergétique (électricité/gaz)** de l'ensemble de son cycle (production/transport/commercialisation), avec la force d'un EPIC permettra de véritablement retrouver la maîtrise d'une mise en œuvre efficace de la transition énergétique nécessaire au territoire et à ses habitants.

Que la Région Centre-Val de Loire ait voté « **l'état d'urgence climatique et sociale** » reste utile mais non suffisant. Sans une véritable gérance par la puissance publique du secteur de l'énergie, sa mobilisation déterminée et globale pour massifier la transition énergétique afin de devenir un territoire à énergie positive restera vaine.

Pacte régional 2022 - 2028 pour les jeunes de notre région

Intervention de Laurent BENEATEU au nom du groupe CGT



Monsieur le Président du CESER,
Madame la Vice-Présidente,
Madame et Monsieur Les Rapporteurs,
Mesdames et Messieurs les Conseillers.

La jeunesse est la principale victime de la pandémie et, ce, pour plusieurs années.

La crise sanitaire n'a pas créé la précarité de la jeunesse. Elle l'a amplifiée et rendue manifeste à travers les longues files d'attente devant les distributions alimentaires, les retours contraints au sein du foyer parental, le décrochage scolaire... **Mais cette fragilité sociale et économique était bien réelle avant 2019.**

Si la jeunesse est loin de désigner une réalité uniforme, elle est de plus en plus tôt jetée en pâture à la violence de la société capitaliste

et de son exacerbation des inégalités sociales.

La jeunesse n'a gagné ni en autonomie ni en reconnaissance sociale, et a lourdement perdu sur le plan de la protection sociale (droits à la formation, au chômage ou à la retraite). Face à cet état de fait indéniable et désastreux, les gouvernements successifs ont toujours renoncé à mettre en œuvre un plan politique d'ensemble pour

la jeunesse. Plus encore, ils ont non seulement segmenté les difficultés de la jeunesse pour récuser la trame capitaliste qui sous-tend le cœur des problèmes, mais également asséché les services publics de l'éducation, de la prévention et du soin, de l'accompagnement dans l'emploi. Le gouvernement Macron est même le premier à avoir réduit les aides directes aux étudiants en pleine crise sanitaire ! Pour toutes ces raisons, parce qu'une rupture radicale est urgente, la CGT a travaillé et présenté son « plan CGT pour la jeunesse », qui se décline en dix grands objectifs.

- Garantir l'égalité d'accès à un service public d'éducation, de formation initiale**



- et d'orientation de qualité, de proximité et d'équité,
2. Une allocation d'autonomie modulable et rattachée à la personne bénéficiaire,
 3. De véritables garanties d'autonomie pour les jeunes ni en emploi, ni en études, ni en formation (« NEET »),
 4. Favoriser la transmission des connaissances et des savoir-faire dans l'entreprise,
 5. Un véritable statut du stagiaire,
 6. Encadrer la formation professionnelle et l'apprentissage,
 7. Lutter contre la discrimination à l'embauche,
 8. Garantir l'accès à un logement digne, durable et abordable,
 9. Garantir un égal accès à la mobilité,
 10. Garantir des indemnités pour les jeunes demandeurs d'emploi.

Le PACTE Régional pour la Jeunesse répond partiellement aux revendications de la CGT.

Cependant des sujets doivent être amplifiés notamment sur les Mobilités car au-delà de rendre l'accès

gratuit au réseau REMI, il faut développer les offres de transport collectif (régionaux et urbains) et élargir les amplitudes afin de permettre aux jeunes l'accès au sport, aux loisirs et à la culture.

D'autre part, le président de la région CVL ne propose aucun axe « politique jeunesse » concernant les acteurs du monde du travail.

Alors que de nombreuses offres ne trouvent pas candidat, rien n'est prévu en direction des entreprises pour les mobiliser. Le chômage des jeunes est élevé et leur insertion dans le marché du travail de plus en plus difficile. L'exigence d'une première expérience professionnelle pour accéder à l'emploi est maintenant telle que de nombreux jeunes recourent aux stages pour pouvoir justifier d'un savoir-faire. Ce système induit un détournement de la fonction du stage dont abusent abondamment les employeurs. C'est un véritable frein à l'emploi des jeunes qui est toujours en place et participe à les maintenir dépendants de leur famille voire des aides sociales.

L'avis du CESER met en avant la nécessité de mettre plus le CROUS en responsabilité, pour la CGT, c'est

effectivement un acteur majeur pour les étudiant-es, mais il ne répond pas à la précarité des jeunes qui ne le sont pas.

Il est donc nécessaire pour soutenir la lutte contre la précarité de tous les jeunes, et ainsi leur permettre d'être autonome. Mais pour la CGT cela ne passe pas par un revenu solidaire ou un contrat d'engagement jeune qui ne sont que des aides financières sans considérer durablement leur autonomie puisque limitées dans le temps. La CGT demande d'urgence une allocation pour les jeunes leur permettant d'accéder à l'autonomie en menant à bien leur projet d'insertion sociale et professionnelle. Cette allocation ne peut relever de l'aide sociale et donc de l'impôt et doit être financée par la Sécurité sociale. Accessible dès 18 ans et suivant le statut des jeunes, son montant doit être compris entre 1.000 et 1.600 euros (soit entre 50 et 80 % du Smic revendiqué par la CGT).

Cette « allocation jeunes » doit avoir valeur constitutionnelle signifiant la considération réelle et l'engagement de notre société pour sa jeunesse !

La CGT s'abstiendra sur cet avis.

Acte III de la territorialisation refonder la relation aux territoires/tiers-lieux

contrat régional de solidarité territoriale - CRST

Intervention de Nicolas LEPAIN au nom du groupe CGT

*Monsieur le Président du CESER,
Monsieur le Vice-président du Conseil Régional,
Le Rapporteur,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,*

En préambule, la CGT rappelle son programme intitulé « Pour Vivre et Travailler en Région Centre Val de Loire », dont le but est de promouvoir et de développer la démocratie locale en renforçant les moyens des collectivités territoriales de proximité que sont les Communes, afin de répondre aux besoins im-

médiats et à plus long terme des populations.

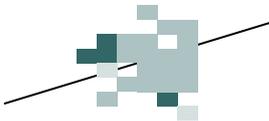
Le contexte récent a prouvé la rapidité et l'efficacité des collectivités territoriales de proximité dans les périodes difficiles, hors le gouvernement de notre pays a, après avoir baissé les dotations des Communes, supprimé la taxe d'habitation, ne la compensant qu'en partie et, comme pour le transfert des routes comme du RSA, ne compensera plus rien dans quelques années.

L'avis évoque le fait que la Région devra agir plus localement au travers de « tiers lieux » ou de « maisons de santé pluridisciplinaires ».

La question de cette action est à mettre en parallèle des réformes successives des collectivités territoriales et ressemble plus à une création hybride de certaines actions municipales qui se faisaient par le passé, mais avec des personnels sans statut sérieux et la sous-traitance de l'action locale à des structures relevant du privé n'ayant par conséquent pas d'obli-

gation réelles vis à vis des populations.

Autre chose, parle de stimuler des « projets en faveur de la sobriété foncière », mais c'est déjà trop tard. Tant de grands travaux et d'aménagements sont actés, voire en cours de réalisation, et maintenant ce sont les petites communes de territoires déjà en déficit de population qui supprime des terres constructibles, empêchant par la même l'installation de nouveaux habitants quand les maisons existantes seront toutes occupées.



*Monsieur le Président,
Monsieur le Vice-président,
Cher-es collègues,*

La vie associative constitue un des creusets républicains des liens sociaux, un des espaces collectifs où s'expérimentent, se vivent et se recomposent les manières de décider et d'agir, de vivre et d'être ensemble.

En cela les associations sont à la fois de puissants instruments au service de projets collectifs et des écoles de démocratie et de citoyenneté.

Dans un contexte de complexification croissante et de renforcement du rôle des associations dans la participation à la mise en œuvre des politiques publiques, qui pour la CGT pose la question des statuts des salarié-es les moyens de soutenir et faciliter l'implication des dirigeants bénévoles doivent également nous interroger.

La question des conditions à mettre en œuvre pour un bénévolat plus inclusif doit être posée. Un sondage de la Direction Jeunesse Éducation Populaire et Vie Associative montre que les jeunes les plus en retrait de toutes formes de

Ici, nous parlons souvent d'attractivité des territoires, mais comment attirer des habitant(e)s quand les terrains ne sont plus accessibles ?

Un élément de ce dossier préoccupe la CGT, si les « tiers lieux » peuvent être pertinents dans certains domaines (culture ou sport), ils ne peuvent être une alternative efficace dans d'autres domaines comme l'assistance aux personnes vulnérables (populations jeunes, âgées, pauvres), car ils n'existent que s'il y a des volontaires pour les administrer. Hors dans des zones en déclin il manque déjà de monde pour quoi

que se soit, qui s'en occupera donc ?

Autres questions, les maisons de santé pluridisciplinaires : quels rôles pour les ARS, du coup quelle utilité ? Également, les Conseils de Développement : quels moyens pour les représentants qui y siègent ? Seront-ils composés d'initiés qui se réuniront à 18 h comme à Bourges, provoquant par la même des réunions entre toujours les mêmes personnes, comme nous l'avons déjà évoqué au CESER ? Face aux maigres garantis de résultats pour les populations, la CGT s'inquiète sérieusement de ce projet.

La CGT votera contre cet avis.

Vie associative (saisine régionale) Intervention de Bernard VINSOT au nom du groupe CGT

participation sont aussi les plus précaires.

Pour la CGT nous ne pensons pas que les open badges permettront de résoudre ce constat. Bien au contraire, une présentation de l'open badges cofinancé par le programme Erasmus + de l'Union Européenne listant les critères pouvant figurer sur celui-ci fait état de certaines caractéristiques (attitudes, comportement etc...) en précisant que celles-ci sont particulièrement recherchées par les employeurs.

Cela creusera encore plus les écarts dans les chances de réussites.

Ils réorganiseront à terme les modalités de recrutement en usant d'une arme redoutable : l'intrusion dans la vie personnelle du salarié et le contrôle des modalités d'engagement du citoyen dans la cité au détriment des diplômés.

Nous devons avoir une réflexion face au défi pour les bénévoles de pouvoir concilier leur engagement associatif avec leur activité professionnelle qui constitue un obstacle à l'engagement associatif pour de nombreux citoyens.

Pour la CGT ce n'est pas le congé engagement associatif voté dans le cadre de la loi Égalité et citoyenneté du 27 janvier 2017 ; qui permet de prendre six journées de congés non rémunérées par an qui permettra leur engagement.

Engager une politique de soutien, d'appui et d'accompagnement des associations nécessite d'abord de disposer de ressources permettant d'appréhender de manière plus fine les réalités de la vie associative et ses apports, mais aussi les enjeux et mutations avec lesquels les associations doivent composer. Les associations font ce que l'État ne peut faire seul le plus souvent. La contribution du CESER pose ces sujets, mais les préconisations ne semblent pas à la hauteur des enjeux pour que l'engagement citoyen de toutes les populations, jeunes, salarié-es, précaires devienne possible. Par ailleurs, elle participe à porter l'engagement bénévole comme un outil pour la reconnaissance de compétences qui conduirait à des discriminations à l'embauche sur la base de critères qui sont de l'ordre de l'engagement personnel.

La CGT ne votera pas cette contribution.